Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-20696A-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 14 Octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, HYLKEMA Mirjam, FIEYRE Clémence, JEHANNO David.

Procurations : Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal.

Désignation du secrétaire de séance
M. Eric BEUVE est désigné comme secrétaire de séance.

Subvention 2026-2027 : sorties scolaires et pédagogiques

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, demande au Conseil de définir le montant à allouer, aux deux écoles, pour les sorties scolaires et pédagogiques, pour cette année scolaire, tout en rappelant que, depuis 2024, la décision avait été prise de verser un montant forfaitaire, par élève, de 70 € et suggère de le reconduire.
Suite au questionnement de M. Eric BEUVE, Adjoint, elle précise que la commune prend en charge les frais de transport, pour les deux écoles, et donc cette subvention sert, notamment, pour les activités manuelles, les petits achats et autres sorties.

Le Conseil, après discussion et à l'unanimité

APPROUVE le versement de 70 € par élève au titre des sorties scolaires et pédagogiques pour l'année 2026-2027 et ce pour les deux écoles.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 26 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 26 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance